
Les règles neiges et vents en France²

Calcul d'un rack ou palettier avec les règles neige et vent

Les rayonnages installés en extérieurs doivent être calculés spécifiquement en fonction de la zone géographique dans laquelle vous vous situez

Les normes eurocode III la norme EN15512 précise qu'une structure extérieure doit être calculée en tenant compte des effets de la neige et du vent. Duwic calcule tous ses rayonnages extérieurs en fonction des textes en vigueur. Nous installons partout en France

Depuis fin 2010, une circulaire indiquant que les efforts des neiges et vents, sur les structures extérieures, ne pouvaient plus être calculés suivant les NV65 (ancienne norme), mais suivant les EUROCODE I

En complément, une nouvelle carte des zones neige et vent à été éditée par le législateur.

Elle est décomposée en 8 zones, comme le décrit le visuel ci-dessous.

Chaque zone géographique subit des intempéries qui doivent être prises en compte dans les calculs de structures (force du vent et poids de la neige)

En complément, il convient de prendre en considération la topographie de votre environnement :

- rayonnages en bord de mer
- campagne
- ville
-

En fonction de ces informations, des efforts complémentaires liés aux éléments sont pris en considération.

Les rayonnages sont calculés spécifiquement à votre besoin, en tenant compte de ces impératifs.

Quels risques encourus si les règles ne sont pas respectées :

Il peut être tentant, par mesure d'économie, d'écouter certains non-spécialistes proposer du rayonnage pour l'extérieur sans tenir compte de ces critères.

Mais méfiez-vous : une installation non calculée pour l'extérieur peut avoir des conséquences importantes, voire dramatiques .

Ainsi, votre rack peut tout simplement, si il n'est pas calculé pour, s'écrouler, avec les conséquences matérielles voire humaine qui pourraient en découler.

Contactez nous en toute confiance, Duwic calcule les installations extérieures en tenant compte des paramètres techniques nécessaires.

Contactez nous pour en savoir plus.
